

Finances privées

IMMOBILIER

Des assurances gratuites pour la maison

Des réseaux offrent aujourd'hui des garanties à titre gracieux. Mais à de strictes conditions.

Partant du constat qu'un achat immobilier sur cinquante finit tous les ans devant les tribunaux en raison d'une imprécision, inexactitude ou erreur du titre de propriété, Empruntis offre à ses clients une assurance d'un an sur ces titres. Une protection qui jouera si la mairie déclare que l'extension faite par l'ex-proprétaire a été réalisée sans permis de construire; ou si le bien fait l'objet d'une saisie, la vente ayant eu lieu à l'insu du conjoint du vendeur. Ce contrat peut laisser indifférent, les Français croulant déjà sous les garanties : assurance emprunteur, assortie d'une invalidité-décès et d'une garantie chômage; multi-risque habitation, complétée par une protection juridique et parfois une garantie accidents de la vie... Pourtant, cette nouvelle garantie a un gros avantage : elle est gratuite et fait partie des plus conçus pour rassurer le client. Ou pour l'attirer? Depuis quelques mois, en effet, certains réseaux se sont mis à offrir des garanties revente. Orpi, Solvimmo et Cafpi proposent à leurs clients le remboursement de l'éventuelle moins-value en cas de revente précipitée pour cause de divorce ou de mutation. Un produit marketing dont il convient de détailler toutes les conditions d'application : délais de carence, franchises, exclusions de garantie... Mais comme ces assurances sont gratuites, autant en profiter.

Orpi, Cafpi et Solvimmo proposent le remboursement de l'éventuelle moins-value en cas de revente précipitée.

Virginie Grolleau